Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260706-2026_59-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de

35137

Nombre de conseillers		
En exercice	:	27
Présents	:	21
Représentés	:	3
Votants	:	24

Registre des délibérations
Réunion du conseil municipal
6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 30 juin 2026
Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2026

Étaient présents :
M. FOUVILLE, Maire, M. RAMIREZ, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, M. HEUZÉ, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, M. VALLET, M. GROSBOIS, M. PERRIGAULT, Mme CHERRUET, Mme YOUBOU, Mme POIRIER DEMEURÉ, M. GUINARD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ, Mme GUINARD.

Étaient représentés **:**
M. ARNAUD donne pouvoir à M. GUINARD
Mme JOALLAND donne pouvoir à M. MARIÉ
Mme MARET donne pouvoir à Mme TOULOUSE

Étaient absents **:**
Mme JOURDY
Mme BÉBIN
M. VALET

Monsieur HEUZÉ a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

Délibération 2026-59- Ressources humaines- Année 2026-2027 - Création postes non permanents pour accroissement saisonnier d'activité - animateurs Accueil de loisirs

Monsieur Philippe RAMIREZ, adjoint aux ressources, indique que comme tous les ans, l'organisation du centre de loisirs notamment au vu des effectifs de certains mercredis et vacances scolaires nécessite la présence d'animateurs (H/F) en accroissement saisonnier d'activité.
Ainsi, il est proposé à l'assemblée de créer 10 emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 dans le service Enfance-Jeunesse.

Les emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique C au 1er échelon au grade d'adjoint d'animation.
Les conditions de rémunération seront établies sur les bases fixées ci-après : forfait jour équivalent à 9 heures ou 9 heures 30.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CREER** 10 emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 dans le service Enfance-Jeunesse, classés dans la catégorie hiérarchique C au 1er échelon au grade d'adjoint d'animation**.**
- **MODIFIER** le tableau des emplois

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260706-2026_59-DE

- **DIRE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er septembre 2026 jusqu'au 31 août 2027.
- **AUTORISER** le Maire à signer les documents se rapportant à ces créations de postes non permanents

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Michel HEUZÉ

Le Maire,
Yannick FOUVILLE